



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE**

NUMERO SPECIAL

DRLP - BUREAU DE L'ETAT-CIVIL  
ET DES ETRANGERS

27 juin 2006

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES  
LIBERTES PUBLIQUES**

BUREAU DE L'ETAT-CIVIL ET DES ETRANGERS

**ARRÊTÉ portant modification temporaire de la  
composition de la commission prévue à l'article L.  
312-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers  
et du droit d'asile**

LE PREFET d'INDRE-et-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Commandeur dans l'Ordre National  
du Mérite,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du  
droit d'asile ,

VU le décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 et notamment  
son article 13-1,

VU l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2006 portant  
composition de la Commission du Titre de Séjour;

VU l'ordonnance modificative de M. le Président du  
Tribunal Administratif d'ORLEANS,

VU l'ordonnance de M. le Président du Tribunal de  
Grande Instance de TOURS en date du 2 janvier 2006  
prise après avis de l'assemblée générale du Tribunal de  
Grande Instance de TOURS,

VU la décision de M. le Directeur départemental de la  
Sécurité Publique d'Indre-et-Loire en date du 22  
septembre 2005,

VU la proposition de Madame la Directrice  
départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,

VU la proposition de M. le Président de l'Association des  
Maires d'Indre-et-Loire,

SUR PROPOSITION de Monsieur le SECRETAIRE  
GENERAL de la PREFECTURE

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> - La Commission prévue à l'article L. 312-  
1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit  
d'asile est composée ainsi qu'il suit, dans le département  
d'Indre-et-Loire, pour la séance du 30 juin 2006 :

**A - PRESIDENT DE LA COMMISSION -**

a) Titulaire : M. Didier MESOGNON, Premier  
Conseiller au Tribunal Administratif d'ORLEANS,

b) Suppléante : Mme Cécile DAUSSIN-  
CHARPANTIER, Conseiller au Tribunal Administratif  
d'ORLEANS.

**B - MEMBRES DESIGNES PAR L'ASSEMBLEE  
GENERALE DU TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE TOURS -**

a) Titulaire : Mme Monique GOIX, Vice-Présidente du  
Tribunal de Grande Instance de TOURS,.

b) Suppléant : M. Bruno LALLEMAND, Vice-Président  
du Tribunal de Grande Instance de TOURS.

**C – PERSONNALITE QUALIFIEE DESIGNEE PAR  
LE PREFET POUR SA COMPETENCE EN MATIERE  
DE SECURITE PUBLIQUE -**

a) Titulaire : M. Pascal DUCOURTIEUX, Directeur du  
Service Départemental des Renseignements Généraux,  
b) Suppléant : M. Jean-Luc GUILLO, Adjoint du  
Directeur Départemental des Renseignements  
Généraux,

**D – PERSONNALITE QUALIFIEE DESIGNEE PAR  
LE PREFET POUR SA COMPETENCE EN  
MATIERE SOCIALE –**

- Mme Colette PENAUD, Administratrice à l'Union  
départementale des Associations Familiales,

**E – MAIRE OU SON SUPPLEANT DESIGNÉ PAR  
LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES  
d'INDRE-et-LOIRE –**

a) – Titulaire : M. Jean DELANEAU, Maire  
d'AUTRECHE.

b) – Suppléant : M. Michel PASQUIER, Maire de  
FONDETTES.

ARTICLE 2 - Le Chef du Service des Etrangers ou son  
adjoint assure les fonctions de rapporteur auprès de la  
Commission.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral en date du 13 janvier  
2006, portant composition de la Commission du Titre de  
Séjour est temporairement suspendu.

ARTICLE 4 – L'arrêté préfectoral du 13 janvier 2006  
continuera de s'appliquer pour les séances de la  
Commission postérieures au 30 juin 2006 et ce jusqu'au  
31 décembre 2006.

ARTICLE 5 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture  
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera  
publié au recueil des actes administratifs de la  
Préfecture.

Fait à TOURS, le 26 juin 2006  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Salvador PEREZ

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs  
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE  
37925 TOURS CEDEX 9*

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, 18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 28 exemplaires.  
Dépôt légal : *27 juin 2006* - N° ISSN 0980-8809.

**DIFFUSÉ le 27 juin 2006**